

## AFF-003 NOTICE D'INFORMATION

### DECLARATION DE SITUATION CULTUELLE \*

\* Imprimé pour chaque membre cultuel qui ne remplit pas les conditions d'affiliation à la Cavimac



Renseignements utiles et justificatifs à fournir au service affiliation à l'appui de la déclaration de situation

Tout ressortissant exerçant une activité cultuelle au sein d'une collectivité religieuse établie en France bénéficie d'un statut social qui le rend éligible à l'affiliation à la Cavimac dès lors :

- qu'il n'est pas déjà affilié à un autre régime obligatoire de Sécurité sociale au titre d'une autre activité professionnelle exercée.
- qu'il n'exerce pas son activité à l'étranger.

Toute situation d'un membre qui ne remplit pas les conditions d'affiliation à la Cavimac doit être déclarée auprès du régime social des cultes dont la mission est de suivre et de préserver :

- les droits à l'Assurance maladie en France des publics cultuels.
- les droits futurs à la retraite des publics cultuels afin d'éviter toute difficulté au moment du dépôt de la demande de pension de retraite.

**Important !** Cette déclaration de situation pour un membre cultuel ne remplissant pas les conditions d'affiliation à la Cavimac est à réaliser dès le début de l'activité cultuelle d'un membre ou à tout moment si vous n'avez jamais produit cette déclaration pour vos membres non retraités de la Cavimac.

### Identification de la personne concernée

#### Numéro national du répertoire d'identification des personnes physiques

A renseigner obligatoirement si la personne a déjà été identifiée et immatriculée à l'aide du numéro d'inscription au répertoire INSEE (NIR).

### Qualité cultuelle

La qualité cultuelle est déterminée au regard des différents statuts listés, pour chaque culte, dans le glossaire suivant :

Culte/Précisions statuts	Candidat en formation	Membre de congrégation/collectivité	Ministre du culte
<b>Adventiste</b>	[non précisé]	[non applicable]	Pasteur(e)
<b>Anglican</b>	[non précisé]	[non applicable]	Prêtre
<b>Bouddhique</b>	[non précisé]	Religieux/Religieuse	Ministre du culte
<b>Catholique</b>	Aspirant(e)* / Postulant(e)* Novice Propédeute Séminariste  (* ) <i>menant la vie commune</i>	Religieux/Religieuse Ermite Membre d'association de fidèles	Prêtre
<b>Hindouiste</b>	[non précisé]	Religieux/Religieuse	Swami Gouroukkal Poussari
<b>Judaïque</b>	[non précisé]	[non applicable]	Rabbin
<b>Musulman</b>	[non précisé]	Religieuse	Imam Muezzin Aumônier Enseignant en matière religieuse
<b>Orthodoxe</b>	[non précisé]	Religieux/Religieuse	Prêtre Protodiacre
<b>Protestant Protestant évangélique</b>	Stagiaire pastoral Pasteur en formation  Elève Officier (Armée du Salut)	Religieux/Diaconesse	Pasteur Assistant pastoral Aumônier Officier (Armée du Salut)
<b>Témoins de Jéhovah</b>	Novice	Religieux/Religieuse	Ministre du culte Prédicateur Serveur au lieu du culte
<b>Autres cultes</b>	[non précisé]	Religieux/Religieuse	Ministre du culte

---

## Motifs de non-affiliation

---

### Autre activité professionnelle exercée donnant lieu à affiliation obligatoire auprès d'un autre régime de Sécurité sociale

Joindre le justificatif de début de cette autre activité.

- Activité salariée : joindre la copie du dernier bulletin de salaire mentionnant la date de début de contrat de travail et la rémunération mensuelle.
- Activité non salariée : joindre la copie du certificat d'inscription au répertoire du commerce, ou au répertoire des métiers, ou à la chambre d'agriculture.
- Autre activité : joindre tous justificatifs d'activité utiles

### Montant annuel des rémunérations

Si le montant annuel net des rémunérations est inférieur à 800 fois la valeur horaire du SMIC alors les conditions d'affiliation au régime social des cultes sont remplies pour l'assurance vieillesse seule. Vous devez dans ce cas déclarer l'affiliation à l'aide du formulaire de déclaration d'affiliation ([Imprimé AFF-002](#)).

Pour plus de renseignements, nous contacter :

- Par téléphone : 01 41 58 45 45
- Par courriel: [affiliation@cavimac.fr](mailto:affiliation@cavimac.fr)